



Recommandation 111 (1957)¹

Formation post-universitaire de futurs fonctionnaires européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu son [Avis n° 10 \(1952\)](#), préconisant la création d'une fonction publique européenne ;

Vu sa [Recommandation 36 \(1950\)](#), relative au Collège d'Europe à Bruges ;

Prenant acte avec satisfaction de la Résolution (55) 19 du Comité des Ministres et de la suite qui lui a été donnée par la constitution d'un groupe de travail des organisations européennes pour l'étude des problèmes de la fonction publique européenne, qui s'est réuni à Strasbourg les 19 et 20 juin 1956 ;

Considérant que la formation des futurs fonctionnaires des organisations européennes pourrait être achevée dans des instituts de hautes études européennes de caractère post-universitaire,

Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements à faciliter la création de tels instituts, dans la mesure où ils se révéleront nécessaires, et à fournir les moyens financiers requis pour l'entretien et le développement des instituts déjà existants, notamment le Collège d'Europe à Bruges.

1. (voir [Doc. 561](#), projet de recommandation de la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par M. Erler). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 30e séance, le 8 janvier 1957

